

Lancement national des Groupements de Prévention Agréés

Le 7 février à 11h00 au Parc du Futuroscope de Poitiers

avec le soutien de Monsieur Renaud Dutreil,

Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et des Professions Libérales

et en présence de la DCASPL

Direction des Entreprises, du Commerce de l'Artisanat, des Services et Professions Libérales

Les GPA ont pour mission de détecter les dysfonctionnements dans l'Entreprise qui risquent de la mettre en difficulté et à terme de la mener à l'échec.

Autorisés depuis 1984, les Groupements de Prévention Agréés n'avaient encore jamais réussi véritablement à se mettre en place. Il leur avait manqué la dimension d'un projet à ampleur nationale, en terme de communication auprès des entreprises, de cohésion dans la conception des méthodes et des outils à utiliser, mais aussi en terme de sollicitation auprès de tous les acteurs économiques concernés : les dirigeants, les experts comptables et les conseils en entreprise, le ministère des PME, les organismes consulaires, les syndicats professionnels, les partenaires économiques, les organismes fiscaux et sociaux ...

Le retour vers un cadre plus favorable à la mise en place des GPA est du à la volonté Renaud DUTREIL de « remettre en route la machine » en modifiant le texte initial, le 1^{er} août 2003 et le 29 septembre 2005 :

Ainsi aujourd'hui « *Toute personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ainsi que toute personne morale de droit privé peut adhérer à un groupement de prévention agréé par arrêté du représentant de L'Etat dans la région* ».

D'autre part, s'ajoute à cette mission le rôle « *de fournir à ses adhérents, de façon confidentielle, une analyse des informations économiques, comptables et financières que ceux-ci s'engagent à lui transmettre régulièrement* ».

Concernées par les GPA : Les entreprises de 1 à 50 salariés, soit 98% des entreprises !

Profil type de leur Dirigeant : celui-ci a créé son entreprise par souci de préserver un besoin d'indépendance au-dessus de la moyenne, mais il n'a pas toujours été formé au métier de Chef d'Entreprise. Il favorise donc naturellement au sein de l'entreprise ce qu'il sait le mieux faire, sur-développant des fonctions par rapport aux autres et créant ainsi des dysfonctionnements préjudiciables. L'artisan par exemple favorisera la production, le commerçant le développement du chiffre d'affaires, le gestionnaire les finances..., négligeant donc les autres fonctions et par là même le bon équilibre de l'ensemble.

Cependant la raison d'être des GPA n'est pas d'intervenir auprès des entreprises déjà en difficultés, pour lesquelles il existe déjà suffisamment de services et dispositifs de secours. Le périmètre d'intervention autorisé par la Loi est clair : « *Lorsque le groupement relève des indices de difficultés, il en informe le chef d'entreprise et peut lui proposer l'intervention d'un expert...* »

Le rôle exact des GPA est d'intervenir, en amont des difficultés, telle une médecine douce c'est à dire « anticiper et prévenir pour éviter la maladie », et pour cela :

- **Faire ressortir de manière concrète** ces dysfonctionnements
- **Sensibiliser le dirigeant** sur les risques que ces dysfonctionnements peuvent engendrer
- **Préconiser une démarche** de « remise en harmonie » des fonctions
- **Suivre chaque année les efforts effectués** par le dirigeant et s'assurer avec lui des résultats obtenus
- **Orienter le chef d'entreprise vers des conseils et experts référencés**

Or, les Dirigeants chez lesquels, en apparence, tout semble bien se passer, ne sont pas toujours prêts à se voir diagnostiqués.

Pour les convaincre, les GPA vont pouvoir aujourd'hui s'appuyer sur la **CREDIBILITE** apportée par **des accords avec des partenaires ciblés et efficaces, véritables acteurs économiques prescripteurs**, comme les banques, les organismes sociaux, les administrations fiscales, les crédits managers, les assurances crédits, les collectivités locales, les départements et les régions.

L'intérêt, en contrepartie, pour ces Partenaires Prescripteurs :

Une **SECURITE** accrue sur leurs dossiers et dans les liens de partenariats qu'ils tissent avec chaque dirigeant, et l'assurance, que chaque année, l'entreprise adhérente prend le temps de voir ce qu'il y a lieu d'améliorer (à cet égard un **LABEL** aura été remis à cette entreprise).

Cf Loi 2005 : « *A la diligence du représentant de l'Etat, les administrations compétentes prêtent leur concours aux groupements de prévention agréés (...) Les groupements de prévention agréés sont habilités à conclure, notamment avec les établissements de crédit et les entreprises d'assurance, des conventions au profit de leurs adhérents* »

Par ailleurs, **pour avoir une communication efficace et des moyens opérationnels complémentaires, les GPA doivent aussi se développer en partenariat avec les organismes consulaires et professionnels** tels que les Chambres de Commerce, Chambres des Métiers, Syndicats Professionnels, et Centres de Gestion, lesquels en participant au développement des GPA, ne feront que développer encore leur propre vocation.

Le grand démarrage des GPA, accompagné par une forte volonté gouvernementale et exactement dans l'axe de la politique de sauvegarde de l'entreprise, va donc enfin avoir lieu,

grâce à la ténacité de **Gérard CONSTANT**, post Président de la FNGPA (Fédération Nationale de Groupements de Prévention Agréés), de **Jérôme MANDRILLON** son président actuel, et aussi **d'Antoine PEREZ**. Ce dernier, responsable du développement au sein de la FNGPA, a créé une méthode et des outils homogènes spécifiques aux GPA que 140 partenaires experts comptables indépendants de son réseau CABEX sont déjà en train de mettre en place dans leurs départements respectifs.

La cérémonie de démarrage aura lieu le 7 février à 11H au Futuroscope de POITIERS avec le soutien du **Ministère des PME**, en présence de la **DCASPL**, du Président de la **FNGPA**, et de **l'Association nationale des Crédits Managers**.

Elle **fera donc aussi l'objet, simultanément, d'une demande d'agrément de plusieurs GPA**, offrant enfin à ce mouvement **la dimension une couverture nationale** et dans le même temps la **preuve de l'engagement de nombreux Professionnels de l'Entreprise convaincus des enjeux économiques essentiels qu'ils représentent.**

Contacts Presse – FNGPA :

[Antoine PEREZ](#)
[Sophie LEBEL](#)

Dir. du Développement Tél. 02 40 17 02 40
Attachée de Presse Tél. 06 23 84 32 85

e-mail : antoine.perez@cabex-online.fr
e-mail : solebel@wanadoo.fr

